



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE GOUVERNEMENT

09 NOVEMBRE 2023

COMMUNIQUÉ

Table des matières

« A TRAVAIL DE VALEUR ÉGALE, SALAIRE ÉGAL », LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES AGIT POUR PLUS DE TRANSPARENCE ET D'ÉGALITÉ DANS LES RÉMUNÉRATIONS 3

TOUJOURS PLUS DE CULTURE À L'ÉCOLE : LE PARCOURS D'ÉDUCATION CULTURELLE ET ARTISTIQUE PROGRESSE SELON SES OBJECTIFS ET POURSUIT SON DÉPLOIEMENT 5

CONTACTS PRESSE..... 7

« A travail de valeur égale, salaire égal », la Fédération Wallonie-Bruxelles agit pour plus de transparence et d'égalité dans les rémunérations

A l'initiative de la Ministre des Droits des femmes, Bénédicte Linard, et le Ministre de l'Égalité des chances, Frédéric Daerden, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un avant-projet de décret visant à renforcer la transparence et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dans toutes les administrations, établissements d'enseignement et organismes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est en effet **la première entité de notre pays à entreprendre la transposition dans sa législation de la Directive européenne 2023/970 « Pay transparency »** qui renforce les outils et les procédures existants en matière de transparence et d'égalité des rémunérations avec pour principe de base « à travail de valeur égale, salaire égal ».

Cette directive renforce tout d'abord l'information des candidates et des candidats à un emploi au sujet de la rémunération initiale correspondant au poste concerné et les dispositions pertinentes de la convention collective en rapport avec ce poste.

Elle prévoit également de renforcer l'information des travailleuses et des travailleurs en imposant aux employeurs de mettre à la disposition des salariés les critères établis pour déterminer : la rémunération, les niveaux de rémunération et la progression de la rémunération.

De plus, les travailleuses et travailleurs pourront recevoir des informations écrites sur leur niveau de rémunération individuel et les niveaux de rémunération moyens, ventilés par sexe, des salariés accomplissant le même travail ou un travail de même valeur.

Cette directive commande, par ailleurs, aux employeurs de communiquer les données relatives à l'écart des rémunérations entre les femmes et les hommes. Ces données devront aussi être communiquées à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs, à leurs représentants ainsi qu'à la demande de l'inspection du travail.

Enfin, tout employeur devra procéder à une évaluation des rémunérations si les données révèlent une différence de niveau de rémunération moyen d'au moins 5 %, qu'elle n'est pas justifiée par des critères objectifs non sexistes et que l'employeur n'y remédie pas dans un délai de 6 mois à compter de la date de communication des données. L'employeur devra aussi mettre cette évaluation à la disposition des travailleurs, des travailleuses et de leurs représentants.

« Aujourd’hui encore, dans notre pays, les femmes gagnent moins que les hommes. Augmenter la transparence en matière de rémunérations permettra de mieux mesurer les inégalités salariales qui persistent au sein de notre société, pour des emplois identiques ou à valeur égale, et d’agir de manière plus précise et directe pour y mettre fin. Je me réjouis que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit la première entité de notre pays à transposer cette directive importante pour les droits des femmes », conclut Bénédicte Linard.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be / +32 478 98 59 96

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président
xavier.gonzalez@gov.cfwb.be / +32 479 86 59 11

Toujours plus de culture à l'école : le Parcours d'éducation culturelle et artistique progresse selon ses objectifs et poursuit son déploiement

A l'initiative de la Ministre de la Culture Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé, à la suite d'une évaluation positive du dispositif, de renouveler l'octroi de 1,4 million d'euros aux opérateurs culturels candidats pour intensifier leur travail mené auprès du public scolaire dans le cadre du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA).

Le PECA se déploie dans nos écoles depuis 2020. Son but : permettre à chaque enfant de connaître, rencontrer et pratiquer la culture tout au long de son parcours scolaire. Outre un cours d'éducation culturelle et artistique, il s'agit de permettre à plus d'enfants d'accéder et de participer à des activités culturelles durant le temps scolaire.

Pour cela, **53 opérateurs candidats** avaient été sélectionnés en 2022, pour une durée de 3 ans, à l'issue d'un appel à candidatures visant à renforcer l'offre culturelle parallèlement à ce qui existe déjà sur le terrain grâce au travail de nos centres culturels, nos bibliothèques, nos compagnies, nos théâtres, nos musées...

Ces projets avaient un double objectif : augmenter l'offre culturelle pour que plus d'enfants en bénéficient, en priorité ceux qui jusqu'à présent n'en bénéficiaient pas du tout, et mieux répartir cette offre culturelle en Wallonie et à Bruxelles.

Une évaluation menée sur l'année scolaire 2022-2023 montre que les objectifs ont été atteints et même dépassés !

Au total, 79.800 élèves ont participé à des activités culturelle grâce à ces financements complémentaires (le minimum attendu était de 65.700 élèves touchés). Il s'agit essentiellement (à 79%) d'enfants de la 1^{ère} maternelle à la 4^{ème} primaire.

De plus, l'objectif était de toucher minimum 30% d'élèves provenant d'un établissement jugé « prioritaire », que ce dernier le soit pour des raisons socio-économiques ou géographiques. Ici aussi, cet objectif a été rencontré puisque sur les 895 établissements qui ont bénéficié de ce dispositif, 546 (61% d'entre eux) sont considérés comme prioritaires.

« Depuis que je suis Ministre, ma priorité est claire : permettre un accès toujours plus large à la culture et ce, dès le plus jeune âge. Le Parcours d'éducation culturelle et artistique en fait bien sûr partie, et je me réjouis de voir qu'il progresse selon les objectifs fixés. Le PECA, ce sont plus d'enfants qui assistent à une pièce de théâtre, visitent un musée ou créent eux-mêmes des œuvres, ces moments sont essentiels. A terme, mon but est que chaque enfant participe au moins à deux activités de ce type par an », conclut la Ministre de la Culture Bénédicte Linard.

Contact presse

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente
lauriane.douchamps@gov.cfwb.be/+32 478 98 59 96

Contacts presse

Nicolas Reynders, Porte-parole de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Xavier Gonzalez, Porte-Parole de Frédéric DAERDEN, Vice-Président

Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement.

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Lauriane Douchamps, Porte-parole de Bénédicte LINARD, Vice-Présidente

Ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

lauriane.douchamps@gov.cfwb.be

+32 478 98 59 96

Johanne Moyart, Porte-parole de Françoise BERTIEAUX

Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse et de la Promotion de Bruxelles

johanne.moyart@gov.cfwb.be

+32 477 50 65 67

Jean-François Mahieu, Porte-parole de Caroline DESIR

Ministre de l'Éducation

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75